

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 8 avril s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer M. Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH (arrivé à 18h40), M. Charlie FERRERO, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Fabienne BERMOND, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Madame Audrey BRUNO-GIANNINI, M. Fabien BONNAFOUX, Mme Isabelle MARTELLO, Mme Annick MEYNARD, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Didier DAVID représenté par M. Alain BRUNETTI
M. Stéphane POULET représenté par Mme Chantal CARRIE,
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN représentée par Mme Marie-Pierre PARINI,
Mme Annabel BECCATINI-GESREL représentée par M. Jean-Paul GENIEYS,
Mme Sylvie DANIEL représentée par Mme Fabienne BERMOND
M. Laurent PORTELLI représenté par M. Charlie FERRERO,
Mme Sophie BOURNOT représentée par M. Gilles UGOLINI,
Mme Marion TROYAT représentée par Mme NICOLETTI-DUPUY,
M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz) représenté par M. le Maire,
M. Jean-Marie FORT représenté par Mme Isabelle MARTELLO,
M. Didier RAZAFINDRALAMBO représenté par Mme Annick MEYNARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien BONNAFOUX

M. Jacques BISCH est arrivé à 18h40 et a pris part à tous les votes.

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 22

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

2. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES PAILLONS - REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET COMMUNAL

3. BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU CIMETIERE 2022

Monsieur le Maire :

Bien, on me signale que nous sommes en direct de la salle du conseil municipal de La Trinité. Je salue les Trinitaires présents dans la salle et ceux qui, selon l'usage désormais derrière leur écran, nous regardent et sans tarder je vais procéder à l'ouverture de la séance et passer la parole au secrétaire de séance donc je vous propose que ce soit monsieur BONNAFOUX, benjamin de l'assemblée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien, Monsieur BONNAFOUX, vous avez la parole, je vous demande de procéder à l'appel.

Vote du Conseil: Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

Monsieur BONNAFOUX :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Bien, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement délibérer. J'informe l'assemblée que j'ai reçu un courrier de Madame ESCALIER et de Monsieur CARLIN en date du 23 mars 2022, qui demandent une rectification sur le procès-verbal du 15 avril 2021 concernant la délibération N° 3 et le budget primitif de la ville 2021, sur lequel il était mentionné, malgré le fait que nous l'ayons voté, des votes favorables alors même que les votes étaient contre. J'informe l'assemblée que j'ai fait procéder sans délai à la correction du procès-verbal. Pas d'observation ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous adoptions le procès-verbal du Conseil municipal du 17 mars dernier, seulement lors du prochain Conseil municipal, compte-tenu de rectifications qui doivent être apportées. J'informe l'assemblée bien entendu et tous les Trinitaires présents, que nos débats peuvent être en permanence consultés sur le site de la Ville, puisque nos débats enregistrés le sont aujourd'hui, comme ils le sont à chaque Conseil municipal depuis cette nouvelle mandature et donc tous les Trinitaires peuvent avoir accès à nos débats dans leur intégralité.

080808080808

DÉLIBÉRATION N°1 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire :

Je vous propose donc de passer à l'étude des délibérations qui sont à l'ordre du jour. Elles sont au nombre de trois et avant de passer la parole à Monsieur l'Adjoint aux finances, eh bien, je souhaitais évidemment informer l'assemblée que nous délibérons sur un point important, puisqu'il s'agit de fixer les taux d'imposition communaux et en particulier évidemment, le seul taux qui reste à notre disposition, si je puis dire, c'est-à-dire celui qui porte sur la taxe foncière et sans dévoiler ce que vous allez nous présenter Monsieur GENIEYS, je souhaite dire qu'évidemment, nous avons voulu préserver le pouvoir d'achat des Trinitaires et c'est ce que nous allons vous proposer à l'instant. Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS :

Bonsoir. Donc avec cette première délibération, nous allons voter les taux d'imposition pour 2022 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties. Je vous rappelle que depuis 2021, les communes ne votent plus les taux de taxe d'habitation. La taxe d'habitation sur les résidences principales devant être

entièrement supprimée en 2023. En 2022, le produit de la taxe résiduelle sur les habitations principales des contribuables qui la payent encore, sera comme en 2021, directement perçu par l'État. Elle fera l'objet à ce moment-là, d'une réfaction de 65 % avant d'être entièrement annulée pour l'année 2023. Depuis 2021 aussi, la part départementale de la taxe foncière a été transmise aux communes. Cette année le vote de nos taux s'inscrit dans un contexte inédit et encore incertain. En effet, l'inconstitutionnalité du dispositif de compensation de la taxe d'habitation a été reconnue par le Conseil Constitutionnel dans son délibéré du 17 mars 2022 suite à l'action juridique portée par la commune de La Trinité. De ce fait, la compensation de la taxe d'habitation, notifiée à la commune le 11 mars 2022 par la DDFIP dans son état 1259 qui sert de support au vote des taux, compensation qui se monte à 1 104 000 € (**1 104 005€**), n'a plus de base légale. Il en est, à mon sens de même pour toutes les communes de France. Lorsqu'une loi votée par la nouvelle assemblée issue des urnes aura corrigé les dispositions inconstitutionnelles, la commune de La Trinité baissera la taxe sur le foncier bâti, en reversant intégralement la compensation effective. Mais cela ne pourra vraisemblablement produire ses effets qu'en 2023. La gestion rigoureuse de la commune a cependant permis de faire des économies sur le budget 2021, en réalisant un excédent de fonctionnement qui permet d'équilibrer sereinement le budget 2022 et de commencer à rembourser les dettes du passé restées en souffrance. La commune a par ailleurs décidé de reprendre la totalité de la contribution fiscalisée, jusque-là prélevée par le SIVOM Val de Banquière, relative au foncier bâti et non bâti et cela dès 2022 en s'assurant ainsi la maîtrise de ses impôts et en se mettant hors de portée de toute hausse par l'État de cette contribution fiscalisée. La commune, ayant repris la maîtrise totale de ses taux d'imposition, a décidé de conforter son bouclier fiscal en faisant en sorte qu'à situation égale toute hausse d'impôt soit bloquée dans l'attente de la compensation due par l'État suite à la décision du Conseil Constitutionnel et donc, une baisse de près de 3 % de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti permet la réalisation de ces objectifs. Cela représente une baisse de taux de 1,54 point pour le foncier bâti et de 1,37 point pour le foncier non bâti. Donc mes chers collègues, il vous est proposé pour le foncier bâti de ramener le taux globalisé appliqué en 2021 qui se monte à 53,45 % à un taux de 51,91 % pour l'année 2022 et il vous est proposé de ramener le taux globalisé, appliqué en 2021 sur le foncier non bâti, qui était de 48,07% en 2021 à 46,70 % en 2022 et je vous remercie de prendre cette délibération, si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup Monsieur l'Adjoint à la fois pour votre présentation et puis pour ce travail. Mesurons le chemin parcouru, la situation que nous avons trouvée lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, il y a maintenant bientôt deux ans, avec sur un budget de 10 millions d'euros annuels, un déficit structurel de la commune d'un million d'euros ; c'est-à-dire que chaque année, il manquait un million d'euros sur un budget de 10 millions d'euros de la commune. Une commune au bord de la faillite, au bord de la tutelle, en difficulté pour payer les salaires de ses agents, donc une situation évidemment que chacun connaît, mais dont nous devons mesurer la gravité à l'époque. Et puis à cela s'est ajoutée une injustice terrible. Cette fameuse non-compensation de la taxe d'habitation que le législateur et le gouvernement avaient décidé de supprimer en oubliant les communes comme la nôtre, qui avait par le passé décidé d'une fiscalité additionnelle pour financer les activités déléguées au SIVOM et donc cette injustice terrible qui, alliée à la situation que je viens d'évoquer de la commune telle qu'elle était précédemment, ont produit une augmentation considérable et injuste de l'impôt foncier qui touche les propriétaires. Alors évidemment, nous avons pris la décision à l'époque d'assumer nos responsabilités. Je ne reviens pas sur l'audit, etc, et nous avons pris également la décision d'assumer nos responsabilités puisque nous n'arrivions pas à faire entendre notre voix sur l'injustice qui nous était faite, eh bien, d'aller au Tribunal Administratif, vous connaissez l'histoire ; Tribunal Administratif qui a jugé légitime notre requête et l'a transféré au Conseil d'État, Conseil d'État qui l'a transférée au Conseil Constitutionnel et le Conseil Constitutionnel, cette instance suprême de la République qui, dans quelques jours proclamera lorsqu'il sera élu, le futur Président de la République. Cette instance suprême de la République a considéré que l'injustice qui nous était faite était établie et que les dispositions dont nous avions à souffrir étaient contraire à la constitution et à la déclaration des droits

de l'homme et du citoyen et donc le 17 mars, les Trinitaires ont obtenu justice de l'instance suprême de la République, reste maintenant à concrètement pouvoir bénéficier des mesures de correction et comme vous l'avez bien expliqué Monsieur l'Adjoint aux Finances, c'est seulement la future Assemblée Nationale, dans quelques semaines, qui pourra se saisir de ce sujet et prendre les mesures de correction auxquelles elle sera contrainte, puisque c'est le Conseil Constitutionnel qui en a décidé ainsi. Et donc, il aurait fallu attendre encore, mais il faudra attendre encore pour corriger de façon très significative. Mais si nous n'avons pas pris les décisions, que vous venez d'expliquer, eh bien l'impôt foncier, cette année augmenterait encore parce que les dispositions qui ont été retoquées continuent de prévaloir et donc il reste encore de la taxe d'habitation, que payent certains ménages de La Trinité, à répercuter de la part de l'État sur la taxe foncière. Nous ne pouvions accepter cela et donc nous avons décidé de mettre en œuvre un bouclier fiscal qui protège les Trinitaires de toute nouvelle augmentation et c'est donc bien de ce bouclier fiscal renforcé dont il est question aujourd'hui puisque nous décidons, malgré l'évolution inévitable à laquelle seront d'ailleurs contraintes probablement la plupart des communes de France, vous le verrez, vous le voyez déjà dans certains articles du débat public ou dans la majorité des communes de France, la taxe foncière va augmenter, continuer d'augmenter. Nous ne pouvions pas accepter cela à La Trinité où nous avons été si injustement et si durement frappés. Donc, nous avons décidé d'un bouclier fiscal renforcé qui permet, dès cette année, compte tenu des efforts de bonne gestion que nous avons menés, compte tenu de la rigueur que nous nous sommes imposée, notamment dans le contrôle de la masse salariale de la commune, compte tenu de toutes les économies que nous sommes allés chercher à l'euro près ; partout dans le fonctionnement de la commune, eh bien aujourd'hui nous pouvons, avant même que l'injustice soit corrigée nous l'espérons, mais il ne pourra en être autrement, que l'année prochaine avant même cela, nous pouvons dès aujourd'hui baisser les taux d'imposition d'une façon extrêmement significative et donc baisser l'imposition des Trinitaires de 3%. Probablement que ce sera tenu sur la feuille d'impôts et que évidemment ça n'est pas cette année que nous verrons la baisse d'impôt pour laquelle nous nous sommes battus et que nous obtiendrons, mais d'ores-et-déjà, nous mettons en place ce bouclier fiscal qui baisse l'imposition et qui permet que l'augmentation inévitable soit empêchée et donc qui permet, c'est ce que je disais en introduction, de préserver le pouvoir d'achat des Trinitaires et c'est ce que je vous demande Mesdames et Messieurs les Conseils municipaux et de retenir, c'est que, par cette décision par les efforts de gestion que nous faisons, par le combat que nous avons mené et qui a été victorieux, nous pouvons dès cette année préserver le pouvoir d'achat des Trinitaires et pour l'année prochaine, envisager sereinement la baisse très significative des taux d'imposition. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Non c'est important que vous ayez un micro qui marche pour que tous les Trinitaires puissent vous entendre Madame MARTELLO.

Madame MARTELLO :

Ça marche ?

Monsieur le Maire :

Vous avez la parole, ça fonctionne.

Madame MARTELLO :

Bonsoir, bonsoir à tous les Trinitaires qui nous regardent et qui nous écoutent. Alors, notre groupe « La Trinité qui vous ressemble » sera toujours là pour lutter contre une gestion qui privilégie la majoration fiscale avec l'augmentation des impôts ou le recours à l'emprunt qui étale la dette. La taxe fiscale votée le 15 avril 2021 par l'équipe majoritaire actuellement en responsabilité est un exemple et marque une réelle injustice sociale. La période post-élection présidentielle avec l'inflation qui s'annonce, associée à l'augmentation des impôts, n'est pas là pour nous rassurer. Vous dites vouloir maîtriser le destin financier et fiscal de la commune. Nous aimerions entendre plus souvent, puisque ce soir vous l'avais

déjà dit deux fois, nous aimerions entendre plus souvent « amélioration du pouvoir d'achat des Trinitaires ». Vous dites trouver un point d'équilibre en diminuant de 1,5 point les taux fonciers communaux, en anticipant sur l'augmentation des bases. En fait, vous évitez que les propriétaires payent plus de taxes foncières en baissant le taux communal. C'est très technique et pour faire simple, les propriétaires trinitaires ne verront aucune diminution d'impôt sur leur feuille d'impôt, ils ne paieront pas moins cher, ils paieront pareil, ils ne verront pas la différence sur leur avis d'imposition et continueront à subir l'augmentation pour laquelle nous avons voté contre au Conseil municipal du 15 avril 2021. Vous ne faites pas gagner du pouvoir d'achat aux Trinitaires, vous ne leur en faites pas perdre plus. Donc nous serons vigilants pour vérifier que vos annonces seront suivies d'effet et nous voterons pour parce que c'est un geste, un petit geste quand même pour le portefeuille des Trinitaires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

C'est moi qui vous remercie Madame MARTELLO. Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Bonsoir. Alors, lors du vote du budget en 2021 au cours duquel vous avez augmenté l'impôt foncier pour les propriétaires, je vous demandais de rétablir dès que possible les taux d'imposition initiaux. Cette diminution de 2,91% est un premier pas certes, mais bien insuffisante par rapport à l'inflation de près de 25% que vous avez instaurée l'an dernier. Avouez que 3 % sur 25 % c'est un peu léger compte tenu de la diminution substantielle du pouvoir d'achat des Français en général et des Trinitaires en particulier. A bien y regarder Monsieur le Maire, vous nous faites le même tour de passe-passe qu'Emmanuel MACRON dont vous êtes un soutien déclaré, le même tour qu'il avait fait avec le carburant. Après avoir augmenté les taxes en 2017 de plus de 20% et encaissé des milliards de recettes, recettes qui continuent à augmenter au fur et à mesure que le prix du baril du pétrole augmente, il nous rend royalement 18 centimes par litre, alors que ça fait des mois que l'État se gave et que les Français sont aux abois et ici, chez nous, après avoir saigné les Trinitaires parfois jusqu'à plus de 1 000 euros d'augmentation, vous nous proposez un pansement à 3% et vous venez nous parler de bouclier fiscal. Alors 3% en étant large ça représente 30 euros sur l'année, 2 euros par mois. Et vous venez de rappeler qu'effectivement il y avait encore des propriétaires qui payent la taxe d'habitation et qu'il aurait fallu, taxe d'habitation d'ailleurs supprimée par le candidat que vous soutenez et donc, qu'il aurait fallu encore le répercuter. Alors c'est pas vraiment sérieux ça Monsieur le Maire et les Français et les Trinitaires ne font pas l'aumône, il souhaite juste ne pas être pris pour une pompe à fric, ni au niveau local, ni au niveau du pays et c'est ce qu'ils ont fait dimanche dernier, parce qu'ils ont largement placé en tête la force politique que je représente. Oui n'en déplaise, le Rassemblement National est bien la première force politique de La Trinité et du pays et oui, à La Trinité comme en France, il y a deux forces opposées et les autres. Alors, je voulais vous dire de ne pas revenir sur le passé budgétaire de la commune laissé par vos prédécesseurs puisque vous saviez comme moi qu'il y avait d'autres moyens d'améliorer les finances, mais vous vous êtes déjà exprimé. Il est clair que le timing n'aurait pas été le bon pour vous puisque vous avez décidé d'afficher vite un résultat, mais à quel prix pour les Trinitaires. Enfin une remarque qui parle d'elle-même, habituellement les taux d'imposition sont votés en même temps que le budget. Vous avez expliqué en commission des finances que vous aviez anticipé cette diminution de recettes, ce qui veut dire que nous avons voté un budget sans avoir tous les éléments à ce moment-là et que peut-être vous n'avez pas fourni tous les documents nécessaires à l'appréciation de l'opposition que nous sommes. Drôle d'idée du fonctionnement démocratique et du travail constructif que vous nous réclamez. Quant à la compensation de la taxe d'habitation, après le rendu positif du recours auprès du Conseil Constitutionnel, ce dont je me félicite, les Trinitaires devront patienter un peu car les délais sont imposés par le temps électoral puis législatif, comme vous l'avez évoqué, pour pouvoir verser leur dû aux communes concernées il faut une révision de la loi des finances et elle peut être réalisée uniquement par les futurs parlementaires qui seront élus en juin prochain.

Alors je vous demande d'ores-et-déjà de répercuter immédiatement sur la feuille d'impôt de nos concitoyens, l'équivalent en pourcentage du montant que la commune va récupérer et de ne pas réinjecter cette somme dans les dépenses de projets, mais Monsieur l'Adjoint aux Finances l'a déjà annoncé et je m'en réjouis. En conclusion, on regarde la situation catastrophique de la question du pouvoir d'achat des Français et des Trinitaires, je ne vais pas faire la fine bouche sur les 3 % que vous nous proposez ce soir, mais avouez que nous sommes loin, très très loin du compte, donc je m'abstiendrai sur cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Alors s'il n'y en a pas, quelques commentaires, bon je prends acte du fait que Madame MARTELLO votera pour la délibération que nous proposons et que Madame ESCALIER s'abstiendra. Ce que je remarque c'est que ces deux représentantes de l'ancienne majorité, aujourd'hui séparées, nous parlent comme si elles n'avaient pas été les actrices principales, comme Adjointes, dans cette salle, de la situation catastrophique que nous nous échinons à corriger. Je ne vous ai pas entendu Madame ESCALIER à l'époque vous plaindre des ventes affichées dans les comptes administratifs, alors dans le compte administratif d'une année alors qu'elles n'étaient pas intervenues. Donc, je m'étonne que vous vous livriez comme ça, à des leçons que vous nous donneriez, alors que vous avez cautionné une gestion que la Chambre Régionale des Comptes, l'audit et tous les observateurs indépendants et extérieurs ont considéré comme catastrophique. Je m'attendais à un peu plus de décence. Bon, mais voilà les choses sont comme cela. Peut-être que la période très politique que nous vivons et n'est pas pour rien dans votre intervention, votre intervention très politique. Je suis désolé, mais moi vous voyez je suis à la tête d'une majorité de large rassemblement. Tous les Trinitaires savent qu'elle est ma sensibilité historique, je suis chevènementiste, c'est-à-dire que je place au-dessus de la gauche et de la droite, la République et les symboles qui sont au-dessus de nos têtes, qui considèrent que le rassemblement des Français autour des valeurs de la France c'est ce qu'il y a de plus fort. Et vous voyez ces valeurs-là, elles sont majoritaires dans le pays, comme elles sont majoritaires à La Trinité. C'est pour ça que les Trinitaires nous ont accordé à 60 %, leurs suffrages au premier tour alors que vous, vous représentez une force politique qui a obtenu 16 %, puisque vous parlez de force politique. Voilà ce que vous représentez. N'essayez pas de vous arroger des résultats qui ne sont pas les vôtres. N'essayez pas d'introduire le débat de la politique nationale, dans la politique trinitaire. Nous ici, nous faisons de la politique au sens noble du terme ; Politique, police en grec, ça veut dire la cité, la ville. Nous faisons de la politique à l'échelle de la ville. Nous nous regroupons, nous ne regardons pas les étiquettes des uns ou des autres, nous ne regardons pas ce qu'ils votent aux élections nationales. Nous cherchons le rassemblement à l'échelle de la commune, qui est l'unité de base de la République depuis deux siècles. Voilà ce qui nous porte, Madame ESCALIER et pas des considérations politiciennes. Alors nous, nous sommes au travail depuis bientôt deux ans, nous avons trouvé une situation catastrophique à laquelle vous avez largement participé et nous essayons autant que faire se peut, de la rétablir. Alors, nous avons subi comme les Trinitaires, comme tous les Trinitaires, cette augmentation, très injuste et très forte, d'impôt et aujourd'hui modestement, grâce aux efforts de gestion, comme je l'ai expliqué, nous arrivons à baisser un petit peu, à baisser un peu juste pour que cela n'augmente pas sur la feuille d'impôt. Ça a été dit effectivement par Madame MARTELLO et grâce au combat que nous avons mené, pas avec vous Madame ESCALIER, pas avec vous Madame MARTELLO, mais que nous avons mené et notamment avec tous les maires de toutes les communes du SIVOM quelles que soient leurs étiquettes politiques. J'étais au Conseil Constitutionnel avec notre collègue Jean-Jacques CARLIN, le Maire de Saint-André, avec notre collègue Anaïs TOSEL, la Maire de Falicon, nous étions ensemble avec notre avocate. Alors bien sûr, c'est La Trinité qui a porté l'étendard, qui a porté le combat parce que c'était la commune de France la plus touchée et alors même que vous, vous étiez dans le renoncement, vous disiez : « on n'y arrivera pas, ça sert à rien, où est l'argent ? » Eh bien nous, nous avons mené le combat au Tribunal Administratif de Nice, au Conseil d'État, au Conseil Constitutionnel et nous avons gagné parce que le renoncement vous voyez, c'est quelque chose que,

au plus profond du peuple français, nous rejetons. Le peuple français dans l'histoire, toujours, il s'est inscrit contre le renoncement et nous, nous avons gagné. Certains ont dit : « combat de David contre Goliath », certains ont dit : « le pot de terre contre le pot de fer ». Nous avons gagné et l'année prochaine probablement, nous pourrions obtenir du législateur qu'il modifie les choses. Donc vous voyez, je n'ai pas de leçon à recevoir sur le combat à mener. Le combat contre la mesure la plus injuste que le gouvernement a pris, c'est moi qui l'ai mené. Ça ne m'empêche pas, vous voyez, aujourd'hui d'avoir effectivement une inquiétude quant au risque qu'une candidate puisse être demain, Présidente de la République. Je ne le souhaite pas et puisque vous avez évoqué ce sujet-là, je me permets de l'évoquer. Moi, je ne suis pas de ceux qui se mettent, comme je l'ai souvent dit, une pince à linge sur le bout du nez en disant que les électeurs de Marine LE PEN sont très méchants ou très racistes ou très je ne sais quoi. Jamais je n'ai dit cela parce que je sais quelle est la colère qui les porte. Je sais ce qu'ils voient au quotidien et qu'ils ne veulent pas pour leur pays, pour notre pays, je le sais très bien, mais je ne veux pas que des gens comme vous, Madame ESCALIER, arrivent aux responsabilités. Des gens pas sérieux, des gens qui sont capables de cautionner ce que nous vivons aujourd'hui à l'échelle de la commune et qui aujourd'hui viennent donner des leçons et qui prétendent qu'il feraient mieux. Non, ce n'est pas sérieux. Moi ce que je crois pour mon pays, comme pour la commune, c'est qu'il faut qu'aux responsabilités il y ait des gens sérieux parce que la République c'est sérieux, parce que la gestion des responsabilités c'est sérieux, parce que la France et son histoire c'est sérieux. Voilà Madame, ce que je voulais vous dire ce soir puisque vous évoquez des considérations politiciennes mais ce que nous devons voter aujourd'hui, c'est des taux d'imposition de la commune de La Trinité et ce que je vous propose c'est qu'ils baissent et donc je vais soumettre, puisque le débat a eu lieu, ce rapport aux voix. Qui est ? Vous souhaitez répondre ? Bien sûr, vous avez la parole Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Pas besoin de vous mettre dans tous ces états Monsieur le Maire, on échange. Alors je vais revenir sur le budget de 2018 que vous évoquez. Je vous rappelle juste qu'à l'époque, il avait été validé par la Préfecture et les services financiers donc effectivement, quand les organismes de l'État valident eh bien on vote le document administratif qui le suit. Ensuite, vous me dites : « oui, en tant qu'ancienne Adjointe, vous avez voté sans jamais rechigner ». Alors pour expliquer un peu aux Trinitaires comment ça se passe, il y a le maire, il y a 9 adjoints, bon, je prends mes responsabilités j'étais 9^{ème} Adjointe aux Sports. J'avais énormément de poids bien entendu, à ce moment-là, pour faire prendre les décisions ou pour faire changer quoi que ce soit et comme dans votre majorité, il y a le maire qui prend les décisions et généralement tout le monde suit et tout le monde lève la main. Vous savez très bien comment ça se passe et c'est pareil partout. Ensuite vous me dites : « oui, il ne faudrait pas que quelqu'un de votre sensibilité arrive, c'est pas sérieux », vous avez fait 16 %. Tout vient à point à qui sait attendre Monsieur le Maire et ensuite, revenir aussi sur le fait que Madame MARTELLO et moi avons renoncées au fait que le SIVOM Val de Banquièrre ou que La Trinité pouvait ne pas gagner ce recours au Conseil Constitutionnel. Je vous mets au défi de trouver une fois où j'ai pu me mettre à penser différemment que la commune ou que le SIVOM pouvait remporter ce recours. Voilà.

Monsieur le Maire :

Très bien, puisqu'aujourd'hui nous assistons effectivement à des déclarations qui rendent, en tout cas qui prennent acte des décisions positives que nous prenons, à la fois pour ce qui concerne la victoire que nous avons obtenue du Conseil Constitutionnel et pour l'évolution, la perspective d'évolution des taux d'imposition que nous décidons, avec une baisse très modeste aujourd'hui, mais qui permet encore une fois de préserver le pouvoir d'achat et une baisse très significative à laquelle nous travaillons suite à la victoire que nous avons obtenue eh bien je prends acte effectivement de l'hommage que vous rendez à cette action collective. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je soumetts le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est largement adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil: Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 1

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°2 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES PAILLONS – REPRISE DES RÉSULTATS AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire :

Vous avez la parole Monsieur l'Adjoint pour la délibération N° 2, plus technique encore, mais intéressante aussi pour les finances de la commune.

Monsieur GENIEYS :

Alors la deuxième concerne, c'est le syndicat des Paillons. On arrive enfin au bout du bout de cette affaire-là. La présente délibération, elle a pour but d'acter la clôture des comptes du syndicat des Paillons pour permettre d'affecter à notre budget communal son résultat selon notre quote-part. Je vous rappelle que ce syndicat est dissout depuis le 31 décembre 2017. Le solde de clôture fait ressortir en ce qui nous concerne, un montant positif de 10 667 € en fonctionnement et 242 105 € en investissement. Ces sommes viennent d'ailleurs de nous être versées et Il conviendra de les inscrire bien évidemment au budget lors de notre prochaine décision modificative et justement de délibérer là-dessus.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas donc c'est une bonne nouvelle puisque il s'agit de 150 000 € qui arrivent dans les caisses de la commune.

Monsieur GENIEYS :

Oui et qui vont faire du bien à notre ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire :

Oui, elles feront du bien à notre ligne de trésorerie puisque comme vous le savez, la ligne de trésorerie qui était précédemment en permanence consommée, comme un crédit à la consommation, en permanence consommée, nous l'avons réduite dès l'année dernière et nous continuons évidemment à la régulariser. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°3 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU CIMETIERE 2022

Monsieur le Maire :

Monsieur l'Adjoint vous nous présentez la délibération N° 3 qui concerne le budget annexe du cimetière. Vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS :

Alors la troisième délibération est encore plus technique, purement technique. Elle concerne la rectification des écritures d'ordre du budget annexe du cimetière. Le budget annexe du cimetière a été institué à compter du 1er janvier 2022 et il s'agit essentiellement de la gestion des stocks des concessions neuves avec les recettes liées aux ventes de concessions et les dépenses relatives à l'entretien du cimetière. Le budget primitif a fait l'objet d'un vote le 17 mars 2022 et nous avons des

observations de la part de la préfecture afin que l'on corrige les équilibres des chapitres d'ordre. Je vous signale tout simplement que je n'y comprends pas plus, je vais aller plus loin, puisque il s'agit là d'un ping-pong entre la DDFIP et la préfecture. Non cela étant, cela a aucune incidence budgétaire, voilà.

Monsieur le Maire :

Vous êtes modeste Monsieur l'Adjoint quand vous dites que vous n'y comprenez rien parce qu'en fait vous comprenez tout ça très bien, mais vous dites cela parce qu'il nous faut insister sur la façon rigoureuse avec laquelle nous procédons et nos services procèdent pour que toutes les écritures de la commune soient parfaitement conformes à la virgule près, à la réglementation et à la loi parce que vous savez, toutes les critiques qui ont été faites à la gestion passée et nous tenons par-dessus tout à ce que les écritures soient les plus régulières possibles et donc quand on nous demande de changer une virgule, nous changeons la virgule parce que nous voulons que les comptes de la commune, dont nous avons la responsabilité au nom des Trinitaires, soient parfaitement sincères et donc voilà et donc cette délibération, elle procède de cela. Je rappelle que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait pointé un certain nombre d'éléments relatifs à la gestion des concessions du cimetière et donc nous voulons que, y compris sur ce sujet, nous soyons parfaitement en règle. Je profite de cette délibération, même si ça n'a pas grand-chose à voir avec le caractère technique, mais pour remercier, rendre hommage à nos services qui entretiennent le cimetière parce que suite à quelques alertes que nous avons eues sur l'entretien du cimetière, j'ai demandé à ce que soit renforcé l'attention portée au cimetière et aujourd'hui, pour y être allé et vérifié moi-même et pour en avoir eu de très bons échos, je salue vraiment la façon dont est entretenu le cimetière et nous allons continuer et j'invite tous les Trinitaires qui constateraient tel ou tel désagrément ou tel ou tel défaut d'entretien à nous le signaler sans délai parce que c'est un lieu d'abord patrimonial important, c'est un lieu de recueillement et c'est un lieu qui mérite évidemment toute notre attention, tout notre respect et toute notre rigueur. Voilà, y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil: Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Monsieur le Maire :

Bien l'ordre du jour est épuisé. Je n'ai pas reçu de question complémentaire, donc je vous propose que nous procédions à la levée de la séance. Évidemment ça c'est entendu tout à l'heure, nous sommes dans une période électorale qui est une période importante où chacun a le droit d'exprimer la conviction de son âme et conscience. Mais nous avons ici la responsabilité de permettre que les opérations de vote se déroulent rigoureusement et c'est ce que nous faisons et je remercie tous les citoyens qui se sont déplacés pour voter, évidemment tous les élus qui tiennent les bureaux de vote comme assesseurs ainsi que les citoyens non élus qui tiennent également ces bureaux de vote. Bon vote à tous dans le respect de votre âme et de votre conscience. Vive La Trinité, vive la République et vive la France. Bonne soirée.

CCCCCCCC

La séance est levée à 18h55

CCCCCCCC